

**Habilitation à la maîtrise d'œuvre
en son nom propre HMONP**

**DOSSIER DE CANDIDATURE
2022/2023**

Admission en HMONP

Demande de Validation des acquis (VA)

Votre situation :

- ADE diplômé(e) d'une **ENSA en région** justifiant d'une promesse d'embauche en Ile-de-France pour la mise en situation professionnelle (MSP) de 6 mois et demi minimum à partir du 1^{er} septembre 2022
- ADE diplômé(e) d'une **ENSA d'Ile-de-France** justifiant de 2 ans minimum d'expérience professionnelle après le diplôme dans une ou plusieurs agences d'architecture en France (admission possible uniquement par validation des acquis)
- ADE de l'**étranger** (après vérification de la reconnaissance du diplôme), justifiant d'une promesse d'embauche en Ile-de-France pour la MSP de 6 mois et demi minimum à partir du 1^{er} septembre 2022
- Candidature en **Validation des acquis (VA)** : ADE justifiant de 2 années minimum d'expérience professionnelle après le diplôme dans une (ou plusieurs) agence(s) d'architecture en France

**Ce formulaire est à renseigner numériquement
et à déposer sur le portail admission.archi.fr
(avec les documents demandés)
au plus tard le **5 juin 2022****

Contacts :

- ✓ Déborah ARNAUDET, responsable administrative
Service des Etudes, tel : 01 53 38 50 38
deborah.arnaudet@paris-belleville.archi.fr

ETAT CIVIL

Nom :

Prénom :

Date de naissance :

Ville / Pays de naissance :

Nationalité :

Numéro de sécurité sociale :

Numéro INE (Identifiant National Etudiant) :

Adresse :

Code postal :

Ville :

Pays :

Téléphone portable :

E-mail :

LISTE DES PIECES A JOINDRE OBLIGATOIREMENT AU DOSSIER

- 1.* Formulaire de candidature dûment renseigné numériquement
2. Lettre de candidature motivée
3. Curriculum Vitae
4. Copie du diplôme d'architecte d'Etat (ou de l'attestation provisoire) ou du diplôme étranger reconnu en France pour intégrer directement la HMONP et sa traduction officielle
5. Contrat de travail ou promesse d'embauche d'une agence d'architecture en Ile-de-France pour la MSP (exceptés pour les demandes de VA)
6. Portfolio de travaux et réalisations (excepté pour les demandes de VA)

+ **uniquement pour les candidats à une demande de validation des acquis (VA) :**

7. documents justifiant de toute **activité professionnelle** susceptible d'être validée (contrats ou certificats de travail)
8. documents justifiant de **formations** ou activités suivies en plus du diplôme d'État d'architecte susceptibles d'être validées
9. dossier de synthèse d'environ 10 pages sur les activités professionnelles exercées ainsi que les stages effectués pendant les études d'architecture

**les numéros font référence aux n° des documents à déposer sur le portail admission.archi.fr*

DIPLOME D'ARCHITECTE

Diplôme ou titre :

Option :

Année d'obtention :

Etablissement :

Ville :

Pays :

AUTRE DIPLOME DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR (le cas échéant)

Diplôme ou titre :

Option :

Année d'obtention :

Etablissement :

Ville :

Pays :

DIPLOME DE FIN D'ETUDES SECONDAIRES

Diplôme ou titre équivalent :

Année d'obtention :

Ville :

Pays :

AUTRE FORMATION

Intitulé :

Dates :

Etablissement :

Ville :

Pays :

PARCOURS PROFESSIONNEL (emplois, stages)

✓ Nombre d'années d'expérience professionnelle :

ATTENTION (pour les demandes de VA) : 2 ans minimum d'expérience professionnelle après le diplôme dans une ou plusieurs agences d'architecture en France.

✓ Emploi actuel (le cas échéant) :

Entreprise / Organisme (dénomination, adresse) :

Missions / Responsabilités :

✓ Autres expériences professionnelles (de la plus récente à la plus ancienne) :

Période (dates)	Entreprise / organisme (dénomination, adresse)	Type de contrat (CDD-CDI...) Fonction / missions

Fait à le

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des informations et l'authenticité des documents fournis.

Signature :